



Contre la Loi « Sécurité Globale » plus que jamais le combat doit continuer !

Depuis novembre dernier, des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre ce texte qui contient de nombreuses atteintes au droit de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits. D'autres, de plus en plus nombreuses, comme la défenseure des droits, l'ONU, la commissaire européenne aux droits de l'homme, condamnent ces atteintes.

D'ores et déjà face à nos mobilisations, le gouvernement a reculé sur certains points :

- **l'article 22** qui autorisait la **surveillance par drones** et donc ne laissait plus aucune place au respect du droit à la vie privée. **Le Conseil d'État a émis « un doute sérieux » sur la légalité de la surveillance par drones.**
- Dans la loi de programmation de la recherche (LPPR), le gouvernement a voulu remettre en cause les libertés syndicales et le principe même de la liberté d'expression sur les campus en glissant un article punissant toute intrusion dans les universités de peines allant jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. **Le Conseil Constitutionnel a censuré cette disposition de la loi !**

Mais attention, **rien n'est joué et plus que jamais le combat doit se poursuivre** pour obtenir le retrait de cette loi scélérate car certains articles pourraient bien se retrouver dans la loi sur le séparatisme !

N'oublions pas, entre autres, les autres articles liberticides tels que :

- **l'article 21** qui concerne les caméras portables qui équiperont toutes les patrouilles de police et de gendarmerie. Il permettra **l'analyse automatique des images**, et donc la **reconnaissance faciale des manifestants**.
- **l'article 24** qui vise à limiter la diffusion d'images de policiers et de membres des forces de l'ordre. Le seul effet d'une telle disposition sera d'accroître le **sentiment d'impunité des policiers violents** et, ainsi, de **multiplier les violences commises illégalement contre les manifestants**.

Il nous faut donc instaurer un rapport de force pour contraindre ce gouvernement à renoncer à ses projets liberticides.

**Attachés aux libertés fondamentales d'informer et de manifester,
nous appelons donc les salariés et l'ensemble de la population
à se mobiliser et à se rassembler**

**Avranches : samedi 30 janvier
à 14h devant la mairie !**